# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-7-73 549812

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**EDITION DE LA STATION RHONE-ALPES**
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55 Rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

**ABONNEMENT ANNUEL : 30 F**
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON - 3e

*Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région*

Bulletin N° 154 de Juillet 1973 6 Juillet 1973 page 25

## VIGNE

MILDIOU - A l'exception des rares cas où des taches secondaires (plusieurs par feuille) abondantes sont déjà présentes, la protection pourra être suspendue du fait des périodes chaudes successives des semaines écoulées.

BLACK-ROT (zones contaminées) - La protection devra être maintenue.

VERS DE LA GRAPPE - Le traitement contre la 2ème génération conseillé par le dernier bulletin dans le sud de la région devra être renouvelé au terme de 12 jours environ.

Il sera étendu aux régions suivantes:
- dès réception: 9, 12, 22, 24, 26, 40, 41, 52, 81, 85, 101, 102, 103, 121, 122, 124, 130, 131, 132, 133, 134, 141, 142, 145, 147 et 152.
- entre le 9 et le 11 juillet: 21, 23, 35, 36, 37, 43, 51, 63, 82, 87, 104, 107, 111, 115, 119, 123, 125, 129, 136, 143 et 151.

Avec les produits à action en profondeur, les dates limites d'application de ces traitements pourront être retardées de 5 jours.

## ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - La protection ne sera poursuivie que sur les plantations déjà contaminées.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Le vol de seconde génération s'est généralisé et la protection devra être maintenue.

CARPOCAPSE - Le 1er traitement devra être étendu dès réception aux quelques régions non concernées jusque là.

Les générations, du fait du niveau soutenu des températures, seront cette année nettement séparées et on peut affirmer dès maintenant que la protection ne sera plus nécessaire à partir du 12 juillet et jusqu'à l'éclosion des larves de 2ème génération dans les régions suivantes:

9, 12, 22, 24, 26, 52, 81, 102, 131, 132, 133, 134, 141, 142, 147 et 152.

Dans toutes les autres régions, un nouveau traitement devra être appliqué 12 jours après le précédent, ou moins en cas de forte précipitation survenue entre temps.

## CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE ET DE LA TOMATE - A l'exception des régions d'altitude(au-dessus de 800 à 600m. du sud au nord) où le premier traitement doit être entrepris ou renouvelé, la protection pourra être suspendue jusqu'à nouvel ordre.

PYRALE DU MAIS - Les sorties de papillons sont importantes depuis le 24 juin mais relativement tardives alors que les maïs sont souvent bien développés.

Le traitement sera effectué dès réception sur les maïs ayant atteint ou dépassé le stade "fin de cornet", ou 20 à 50% des panicules mâles dégagées (Drôme, Ardèche, Isère, Savoie).

Suivant les possibilités de traitement en fonction de l'appareil et de la hauteur des maïs attendre si possible jusqu'au 14-20 juillet pour les maïs n'ayant pas dépassé le stade favorable (Ain, Rhône, Loire, Hte Savoie).

Vous pouvez utiliser l'un des produits suivants sous forme de granulés: P170

Bacillus thuringiensis (Bactospeine granulée)

- D.D.T. autorisé uniquement pour les maïs grains (Dedegranox, Ditox granulé, Irizol 5 DT)

Carbaryl (Sevin granulé), Parathion (Ecadion granulé, Tetrachlorvinphos (Gardona G.5)

## INFORMATIONS MARAICHERES

CELERI - Septoriose: Après la mise en place, pendant la période de formation des branches et des raves et notamment à la suite des pluies orageuses ou après des arrosages très copieux, les conditions sont favorables au développement de la maladie. En conséquence, plusieurs traitements sont nécessaires (tous les 8 à 10 jours) et en particulier lorsque les plantes ont:
1) 15cm de haut environ - 2) 40cm de haut et 3) lorsque les souches sont complètement développées.

Pour assurer cette protèction les fongicides suivants seront utilisés: cupriques, oxyquinoléate de cuivre, captafol, doguadine, mancozèbe, manèbe, propinèbe ou l'association carbatene + manèbe.

CHOU-FLEUR - Cécidomyie: Se reporter au bulletin du 6 juin

POIREAU - Teigne: Se reporter au bulletin du 18 juin

CAROTTE - Alternaria: Cette maladie se développe principalement début août sur les variétés tardives lorsque le taux d'hygrométrie est élevée (pluies d'orages, rosée dans les bas fonds, arrosages, etc...). Les fongicides seront utilisés de préférence en pulvérisation pneumatique à raison de 2 kg :.a./ha de: captafol, mancozèbe, manèbe.

## INFORMATIONS GENERALES

Les conditions climatiques ont été et sont actuellement très favorables au développement des acariens. Certains pesticides, quoique doués parfois d'une action acaricide, peuvent également entrainer dans certaines conditions le développement des acariens notamment à la suite de traitements répetés, parmi ceux-ci à titre indicatif on peut citer: azinphos méthyl, captafol, carbaryl, diméthoate, dithianon, fenitrothion, méthidathion, parathion.

Par contre sont doués d'une action freinatrice le: benomyl, dichlofluanide, doguadine, mancozèbe, méthylthiophanate, propinèbe, soufre sublimé fluent.

Ces actions secondaires sur les acariens phytophages peuvent faire l'objet de nombreuses discussions, mais notre propos n'est pas loi, nous voulons simplement mettre en garde l'utilisateur de ces possibilités.

Les Ingénieurs d'Agronomie
P.LATARD - R.GIREAU

Le Technicien chargé des questions maraîchères
G.FERAND

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX